



Compte rendu de réunion de la commission sportive

PV n°5

réunion du 21/11/2025

Présents : J. Brodin, C. Piat, C. Boutil

WEEK-END DU 15-16/11/2025

► U18 M – CHAMPIONNAT 92-75 – Délayages Départementaux

PÉNALITÉ SPORTIVE & FINANCIÈRE | joueur non enregistré sur la liste d'une convention | article 25.2.8.2.2 RG

HON. POULE A	15/11/2025	ENT. FONTENAY/MALAKOFF 3	ENT. CHAVILLE/VILLE-D'AVRAY 2	ENT. CHAVILLE/VILLE-D'AVRAY 2
--------------	------------	--------------------------	-------------------------------	-------------------------------

► U18 F – CHAMPIONNAT 92-75 – Délayages Départementaux

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | joueuse non qualifiée à la date du match | article 30.1 (d) RG

POULE C	15/11/2025	PARIS XO	ENT. PARIS GALAXY NORD 2	ENT. PARIS GALAXY NORD 2
---------	------------	----------	--------------------------	--------------------------

► U15 M – CHAMPIONNAT 92-75 – Délayages Départementaux

PÉNALITÉ SPORTIVE & FINANCIÈRE | joueur non qualifié à la date du match | article 30.1 (d) RG

HON. POULE A	15/11/2025	ASV CHÂTENAY-MALABRY 2	ISSY HBM 2	ISSY HBM 2
--------------	------------	------------------------	------------	------------

► U13 M – CHAMPIONNAT

AVERTISSEMENT | joueuse non qualifiée pour participer à une rencontre en relation avec la catégorie de licence | article 109.3.1 RG

EXC. POULE A	08/11/2025	USM MALAKOFF 3	VAUCRESSON-GARCHES HB	VAUCRESSON-GARCHES HB
--------------	------------	----------------	-----------------------	-----------------------

AVERTISSEMENT | participation d'un joueur sur une même semaine de compétition avec 2 équipes différentes | article 95 et 109.3.4 RG

EXC. POULE B	16/11/2025	COURBEVOIE HB 2	CLAMART HB 1	CLAMART HB 1
HON. POULE B	16/11/2025	AS FONTENAY-AUX-ROSES 2	HBC ANTONY 1	HBC ANTONY 1

► U11 MIXTE – CHAMPIONNAT 1^{RE} PHASE

AVERTISSEMENT | participation d'un joueur sur une même semaine de compétition avec 2 équipes différentes | article 95 et 109.3.4 RG

HON. SUD POULE B	16/11/2025	AS FONTENAY-AUX-ROSES 2	CLAMART HB 1	CLAMART HB 1
EXC. SUD POULE B	15/11/2025	HBC ANTONY 1	AS MEUDON 1	HBC ANTONY 1

Jocelyne Brodin
Présidente COC des Hauts-de-Seine

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des Réclamations et Litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des Réclamations et Litiges de la Ligue Ile-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagnée des droits de consignation prévus.